

Extract of Pour Info - FSU - En ligne

<http://pour-info.fsu.fr/Quentin-Dauphine-Emancipation.html>

Quentin Dauphiné (Emancipation)

- Archives - Année 2006-2007 - N°366 du 4 au 8 décembre 2006 Spécial Congrès - Thème 4 -

Publication date: mardi 5 décembre 2006

Copyright © Pour Info - FSU - En ligne - Tous droits réservés

Le syndicalisme FSU : quel rapport aux institutions ?

Le rapport du syndicat aux institutions est un parent pauvre du texte préparatoire du thème 4. Et pourtant ! Le pouvoir capitaliste a besoin d'affaiblir le potentiel de lutte dont est porteur le syndicalisme pour faire passer ses réformes. Il utilise deux moyens importants :

- ▶ la répression et la criminalisation du syndicalisme, très peu évoquées dans le texte préparatoire. ;
- ▶ mais aussi la neutralisation du rôle revendicatif des organisations syndicales, par leur intégration accentuée dans les institutions. Un biais privilégié pour cela est le développement des instances de "dialogue social local" à tous les niveaux, et qui offrent de moins en moins de possibilités de défense des droits des personnels, alors que dans le même temps les instances paritaires traditionnelles se vident progressivement de leur contenu. Pour émancipation, la FSU et plus généralement le syndicalisme doivent refuser cette dérive et ne pas cautionner cette politique en participant à la mise en place de ces réformes libérales ; pas plus en faisant des "propositions" d'aménagements qu'en réclamant de "véritables" structures de concertation : le rôle du syndicalisme n'est pas de co-gérer la régression sociale, de participer à la production de textes réglementaires défavorables pour les droits des salariéEs ; il est de faire valoir les revendications des personnels.

Il s'agit donc plutôt de mener le combat contre les contre-réformes gouvernementales :

- ▶ le syndicalisme peut contrer les tendances à l'institutionnalisation en s'appuyant en priorité sur l'activité syndicale sur les lieux de travail, par la revitalisation des sections syndicales de base fonctionnant sur le principe de l'AG souveraine : les rapports avec la hiérarchie et les représentants de l'Etat doivent être portés avant tout par la mobilisation des personnels, mandatant leurs représentantEs pour faire aboutir leurs revendications. La démocratisation du fonctionnement de l'Etat passe ainsi par l'établissement d'un rapport de forces favorable aux salariéEs, et non par la participation tous azimuts à toutes les structures de "dialogue social" qui se mettent en place.
- ▶ par conséquent le syndicalisme n'a pas à intervenir dans des instances ne permettant pas l'expression des revendications syndicales, il n'a pas à cautionner des organismes qui ont pour but d'organiser la hiérarchisation, la mise sous contrôle et la casse des statuts des personnels ("conseils pédagogiques" dans le second degré par exemple).